

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ROUX, Jacques VEUNAC, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, M. CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; M. ETCHEGARAY, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, ABEBERRY, LOZANO, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; MM. POUYETS, LACASSAGNE, CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BOROTRA à M. Jacques VEUNAC ; M. ESPILONDO à M. CÉLAN ; Mme Annie JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. ABEBERRY à Mme LANNEVERE ; M. LAFITE à Mme PRADIER.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 27 JUILLET 2009.

Madame GIBAUD-GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2009.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

Publié le

08 OCT. 2009

08 OCT. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 27 JUILLET 2009

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz à Bayonne, le Lundi 27 juillet 2009 à 18 heures, sur invitation en date du 15 juillet 2009, affichée le 15 juillet 2009 et transmission d'un ordre du jour complémentaire en date du 21 juillet 2009 affiché le 21 juillet 2009. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération.

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DESTRUHAUT, M. CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUEYTS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. ESPILONDO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 30 JUIN 2009.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte du procès-verbal de la séance du 30 juin 2009.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE 08 JUIN 2009 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, le 08 juin 2009, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

...

Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.
ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A L'ASSOCIATION
INTERCONNEXION SUD TGV EN ILE DE FRANCE ET DESIGNATION D'UN DELEGUE
COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Monsieur Didier BOROTRA est désigné pour siéger au Comité de Pilotage National.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 - ADMINISTRATION GENERALE.
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PAYS BASQUE. ADHESION DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES I HOLDI-OZTIBARRE.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – COMPTE RENDU
D'ACTIVITES.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le Conseil prend acte du compte rendu d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

DIRECTION GENERALE

O/J N° 7 - DIRECTION GENERALE.
CONTRAT D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Il exprime sa satisfaction concernant l'aboutissement de ce Contrat d'Agglomération adopté par le Conseil Régional le 9 juillet dernier. Cette validation va permettre de passer à la mise en œuvre des opérations concernées.

Il donne la parole à Monsieur MONDORGE qui se pose deux questions essentielles sur ce texte à propos des financements des projets de la Ville d'Anglet :

1. Sa forme est-elle intangible ou sera-t-elle amendable car des évaluations sont en cours ?
2. Son contenu est-il modifiable, en particulier en terme de montants financiers, d'autant plus qu'il est muet sur le niveau de participation de la Communauté d'Agglomération pour chacun des projets identifiés ?

Sur la forme, il souhaiterait que le texte de la délibération et le Contrat d'Agglomération présenté aux élus soient plus cohérents dans les affichages.

A titre d'exemple, il relate le pôle de développement durable des Landes de Juzan à Anglet qui pourrait faire l'objet d'un fléchage dans le tableau de synthèse des financements, même à vide comme c'est le cas pour l'espace d'activité des Hauts de Bayonne.

Certaines formules paraissent peu communautaires, comme par exemple « le Pôle de Compétitivité autour de Biarritz ».

Il semble aux Anglois qu'Anglet apporte largement sa part littorale à ce Pôle de Compétitivité Touristique et que Bayonne y amène aussi son volet historique incontournable.

Sur le contenu, de nombreuses modifications seront nécessaires, tant dans les listings d'opérations (par exemple page 23, le chapitre Qualité des Eaux de Baignade) que dans les montants prévisionnels de certaines opérations (réhabilitation de la Patinoire, salle Culturelle, etc.).

Ce texte a une ambition d'unité communautaire autour de projets. A ce titre, les élus d'Anglet y adhèrent complètement. Mais, il est normal qu'ils veillent à ce que les projets anglois y soient traités à l'égal des autres, avec le plus de transparence et de souplesse possible.

En réponse aux questions posées par Monsieur MONDORGE, Monsieur GRENET indique que l'article 5 relatif au suivi et à l'évaluation stipule :

« Un Comité de suivi du Contrat d'Agglomération réunissant les représentants des signataires sera installé pour la durée du contrat. Ce Comité sera réuni au moins une fois par an pour établir un état d'avancement des actions et faire un point sur les engagements financiers des signataires et des autres financeurs.

En cas d'extension géographique de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz pendant la durée du contrat, il sera proposé la passation d'un avenant au contrat.

A la mi-parcours de la programmation, soit au cours de l'année 2011, un bilan quantitatif et qualitatif sera établi par la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz, qui servira de base à un avenant si celui-ci est nécessaire.

Un second bilan sera établi en fin de contrat par la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz. »

Par ailleurs, il précise que techniquement les projets relatifs aux opérations concernant les Villes de Bayonne et de Biarritz sont davantage aboutis, certains étant d'ailleurs en cours de réalisation, alors que des projets d'Anglet sont encore en cours d'instruction.

Le rapport et le projet de Contrat d'Agglomération avec le Conseil Régional sont adoptés à l'unanimité.

RESSOURCES

O/J N° 8 - RESSOURCES - FINANCES. REPRISE DE PROVISIONS POUR LITIGE.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 - RESSOURCES - FINANCES. CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DES HAUTS DE SAINTE-CROIX A BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

...

Le rapport et le projet de convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 10 – RESSOURCES – FINANCES.
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE A BAYONNE. PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et le projet d'avenant n° 2 à la convention financière du 06 août 2007 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 11 – RESSOURCES – FINANCES.
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE SUR LE SITE D'ANSOT. AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et le projet d'avenant n° 1 à la convention financière d'octobre 2008 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 12 – RESSOURCES – FINANCES.
MUSEE DE LA MER – CONVENTION FINANCIERE AVEC LA MAIRIE DE BIARRITZ.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et le projet de convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 13 – RESSOURCES – PERSONNEL.
MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 14 – RESSOURCES – CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.
ADHESION AU GROUPEMENT ASSOCIATIF DES RESPONSABLES DE FORMATION (GARF).

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 – RESSOURCES – ECOLE D'ART.
FIXATION DES TARIFS DES STAGES – ANNEE SCOLAIRE 2009 – 2010.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 16 – RESSOURCES – ECOLE D'ART.
FIXATION DES TARIFS DES INSCRIPTIONS – ANNEE SCOLAIRE 2009 – 2010.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 17 - RESSOURCES - ECOLE D'ART ET ECOLE SUPERIEURE D'ART DES
ROCAILLES.
REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS A COMPTER DE LA RENTREE
2009.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

URBANISME

O/J N° 18 - URBANISME - BAYONNE.
TRANSFERT DE LA COMMUNE DE BAYONNE A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU POLE
D'ECHANGES MULTIMODAL AUTOUR DE LA GARE DE BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 19 - URBANISME - BAYONNE.
LOTISSEMENT ARITXAGUE. CESSIION DU LOT N° 4 A LA S.C.I. IGO ALDEA ET
PRINCIPE D'ACHAT PAR VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT D'OUVRAGES
PUBLICS.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 20 - URBANISME - BAYONNE.
AVENUE DU CAPITAINE RESPLANDY - CESSIION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA
COMMUNE DE BAYONNE POUR REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 21 - URBANISME - BAYONNE.
EMPLACEMENT RESERVE N° 32 - ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1
DU P.L.U. DE BAYONNE POUR RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport et le dossier annexé sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 22 - URBANISME - BAYONNE.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION A L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX A BAYONNE « HABAS LES VALLONS » AU BENEFICE DE L'OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT.

Rapporteur : Monsieur MILLET-BARBÉ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 23 - URBANISME - BAYONNE.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR
L'OPERATION DE REHABILITATION DE 161 LOGEMENTS SOCIAUX AU 4 AVENUE DE
JOUANDIN POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE HABITAT SUD ATLANTIC

Rapporteur : Monsieur MILLET-BARBÉ.

Le rapport et le projet de contrat de garantie d'emprunt sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 24 - URBANISME - ANGLET.
SUPPRESSION DU P.A.E. DE BUSQUET.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 25 - URBANISME - ANGLET.
SUPPRESSION DU P. A. E. DES PONTOTS.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 26 - URBANISME - ANGLET.
ALLEE ETCHECOPAR - BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA
REVISION SIMPLIFIEE N° 1 DU P.L.U.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport et le dossier annexé sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 27 - URBANISME - ANGLET.
ALLEE DU MOULIN DE BRINDOS - CESSION DU MOULIN AU PROFIT DE LA COMMUNE
D'ANGLET.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 28 - URBANISME - ANGLET.
ZONE D'ACTIVITE DE MAIGNON - RETROCESSION DES EQUIPEMENTS PUBLICS AU
PROFIT DE LA COMMUNE D'ANGLET.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 29 - URBANISME - ANGLET.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION A L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX A ANGLET RUE DU BOIS BELIN AU BENEFICE DE L'OFFICE 64 DE
L'HABITAT.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

O/J N° 30 - PATRIMOINE - BAYONNE.
TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REFECTION DU PONT MAYOU ET DU MUR DE
QUAI - AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport et le projet d'avenant n° 1 à la convention de mandat sont adoptés à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

O/J N° 31 - ASSAINISSEMENT - BIARRITZ.
RENFORCEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AVENUE DU GOLF A BIARRITZ.
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 08-039/3043.

Rapporteur : Monsieur ABEBERRY.

Le rapport et le projet d'avenant n° 1 au marché n° 08-039/3043 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 32 - ASSAINISSEMENT - BAYONNE.
TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET RENFORCEMENT DU COLLECTEUR EAUX USEES
SAINTE CROIX - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 08.124/3121.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport et le projet d'avenant n° 1 au marché n° 08.124/3121 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 33 - ASSAINISSEMENT - BAYONNE.
INFRASTRUCTURES DU SECTEUR RIVE GAUCHE ADOUR - ENGAGEMENT DE LA
TRANCHE DE TRAVAUX N°7 (RESEAUX SECTEUR SOUS-PREFECTURE).

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 34 - DECHETS MENAGERS.
APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SACS POUBELLES POUR L'ANNEE
2010.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 35 - DECHETS MENAGERS.
APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES CONTENEURS D'APPORTS
VOLONTAIRES DEDIES A LA RECUPERATION DU VERRE.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport et le projet d'avenant à la promesse de bail sont adoptés à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

O/J N° 36 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.
TECHNOCITE - POLE AERONAUTIQUE BAYONNE ANGLLET BIARRITZ.
ATTRIBUTION DES LOTS TERTIAIRES DE TECHNOCITE - PROROGATION DE LA
PROMESSE DE BAIL AVEC MIDI FONCIERE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

URBANISME

O/J N° 37 - URBANISME - COMMUNS.
S.E.P.A. - CREATION D'UNE FILIALE.

Rapporteur : Monsieur MILLET-BARBÉ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRENET remercie ses collègues et lève la séance à 19 heures.

Le Secrétaire de Séance,



François GOUFFRANT